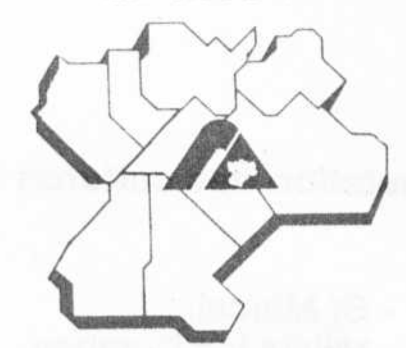
DLP 22-11-90131404
ISSN 0750-5647

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE





BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Grandes Cultures

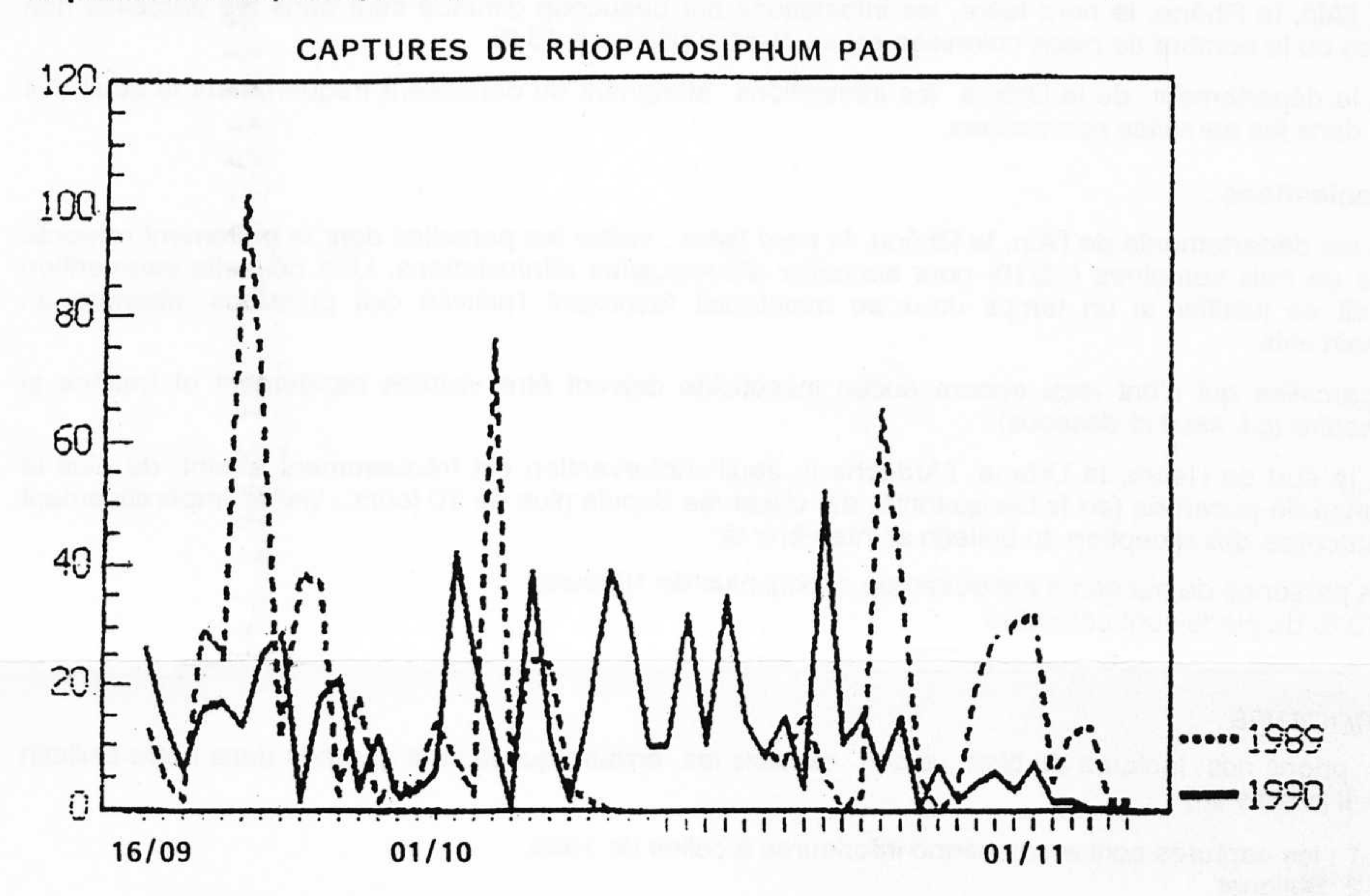
Bulletin n° 19 - 16 Novembre 1990

CEREALES : risque JNO toujours élevé

CEREALES

Situation

- captures de Rhopalosiphum padi : elles sont très faibles à nulles ces derniers jours.



- pouvoir virulifère : il demeure élevé

Dates d'exposition des pots à St Marcel les Valence	% de pots infestés par Rhopalosiphum padi	% de pots infectés par le virus	Nb de Rho. padi piégés
(05/10 ; 22/10)	50 %	69 %	90
(22/10 ; 30/10)	24 %	23 %	63
(01/11 ; 07/11)	4 %	3 %	9

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

P256

- infestation des cultures :

		orge	blé
01	- St Marcel	0 %	3 %
	- Villars les Dombes	0 %	2 %
		4 %	6 %
		4 %	4 %
			4 %
	- St Paul de Varax	0	
	- Viriat		15 %
	- St Denis les Bourg	15 %	
		5 %	
	- Mionnay		0 %
			0 %
	- Montluel	0 %	0 %
	- St Maurice de Gourdans		0 %
	- Loyette	2 %	

	orge	blé
38 - Marcilleu	0 %	
- Crémieux	6 %	
- Valencin	6 %	
69 - Communay	6 %	
26 - St Marcel les Valence	10 %	
	10 %	
	10 %	
	15 %	
	15 %	
- Montélier	26 %	
	18 %	
- Montmeyran	0 %	
- Montéleger	0 %	
- Chabeuil	0 %	

Dans l'Ain, le Rhône, le nord Isère, les infestations ont beaucoup diminué sauf dans les parcelles non traitées où le nombre de pieds colonisés est souvent supérieur à 10 %.

Dans le département de la Drôme les infestations atteignent ou dépassent fréquemment le seuil des 10 % dans les parcelles non traitées.

Préconisations :

Dans les départements de l'Ain, le Rhône, le nord Isère : visiter les parcelles dont le traitement remonte à plus de trois semaines (25/10) pour surveiller d'éventuelles réinfestations. Une nouvelle intervention pourrait se justifier si un temps doux se maintenait favorisant l'activité des pucerons, attendre un prochain avis.

Les parcelles qui n'ont reçu encore aucun insecticide doivent être visitées rapidement et traitées si nécessaire (c.f. seuil ci-dessous).

Dans le sud de l'Isère, la Drôme, l'Ardèche le seuil d'intervention est fréquemment atteint, de plus la présence de pucerons (en faible quantité) est observée depuis plus de 10 jours : visitez impérativement vos parcelles dès réception du bulletin et intervenir si :

- la présence de pucerons est observée depuis plus de 10 jours.
- 10 % de pieds sont colonisés.

RECTIFICATIFS :

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser les erreurs qui se sont glissées dans notre Bulletin n° 18. Il fallait y lire :

page 1 : les captures sont en moyenne inférieures à celles de 1989.
page 2 :Sulignat
Côtières des Dombes
page 3 : St Lattier
les deux dernières lignes (oïdium...) sont à supprimer.